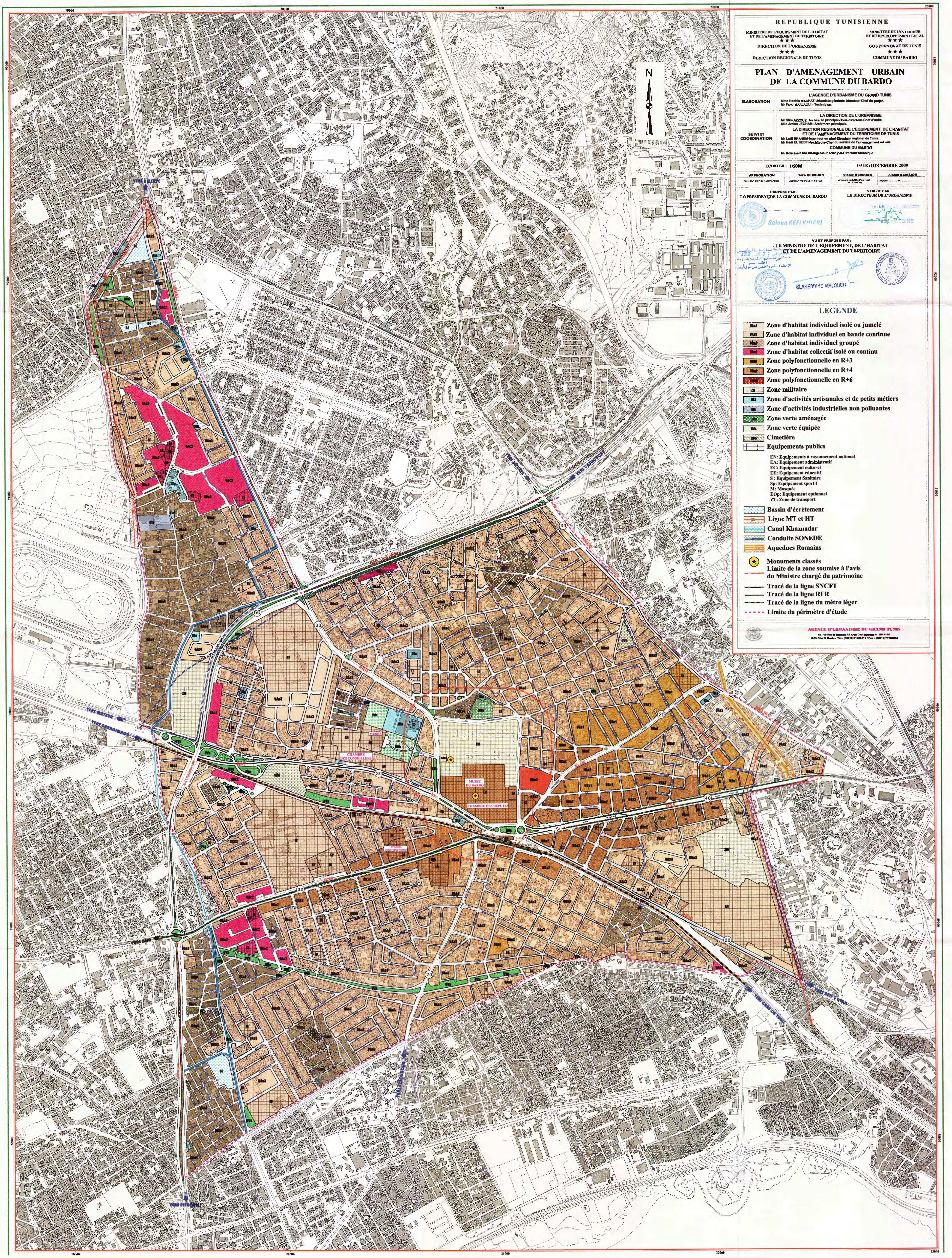

19000
20000
21000
22000
23000
93000
92000
91000
90000
89000
88000
VERS BIZERTE
VERS L'AEROPORT
VERS MATEUR
VERS GHARDIMAOU
VERS BEJA
VERS ESSIJOUMI
VERS EZZOUHOUR
VERS GARE DE TUNIS
VERS BVD 9 AVRIL
RR31
RR/30
RN7
RN5
RL535
Bvd 7 novembre
60
30
20
40
MUSEE
CHAMBRE DES CONSEILLERS
MUSEE DU BARDO
CHAMBRE DES DEPUTES
CONSEIL CONSTITUTIONNEL
UAa2
UAa3
UAa4
UAc2
UBa1
UBa2
ZM
UIa
UIb
UVa
UVb
UVc
BE
EN
EA
EC
EE
S
SP
M
EOp
ZT

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT DE L'HABITAT
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
★★★
DIRECTION DE L'URBANISME
★★★
DIRECTION REGIONALE DE TUNIS

MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL
★★★
GOUVERNORAT DE TUNIS
★★★
COMMUNE DU BARDO

PLAN D'AMENAGEMENT URBAIN DE LA COMMUNE DU BARDO

ELABORATION

L'AGENCE D'URBANISME DU GRAND TUNIS
Mme Radhia MACHAT-Urbaniste générale-Directeur-Chef du projet.
Mr Fethi MAALAOUI - Technicien.

SUIVI ET COORDINATION

LA DIRECTION DE L'URBANISME
Mr Slim AZZOUZ: Architecte principal-Sous directeur-Chef d'unité.
Mlle Amina JEGHAM: Architecte principale.
LA DIRECTION REGIONALE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DE TUNIS
Mr Lotfi BRAHEM-Ingenieur en chef-Directeur régional de Tunis.
Mr Hédi EL HEDFI-Architecte-Chef du service de l'aménagement urbain.
COMMUNE DU BARDO
Mr Houcine KAROUI-Ingenieur principal-Directeur technique.

ECHELLE : 1/5000

DATE : DECEMBRE 2009

APPROBATION	1ère REVISION	2ième REVISION	3ième REVISION
Décret N° 1327-82 Du 02/10/1982	Décret N° 718-95 Du 11/04/1995	Arrêté du Gouverneur de Tunis Du 18/05/2004	Décret N°............Du ....

PROPOSE PAR :
LA PRESIDENTE DE LA COMMUNE DU BARDO
Saloua KEFI KHIARI

VERIFIE PAR :
LE DIRECTEUR DE L'URBANISME
Le Directeur de l'Urbanisme
Fethi HASSINE

VU ET PROPOSE PAR :
LE MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
نسخة مطابقة للأصل
تونس في 22 أفريل 2010
مستشار القانون والتشريع للحكومة
الإمضاء: خير الدين بن سلطان
SLAHEDDINE MALOUCH

LEGENDE

- UAa2 Zone d'habitat individuel isolé ou jumelé
- UAa3 Zone d'habitat individuel en bande continue
- UAa4 Zone d'habitat individuel groupé
- UAc2 Zone d'habitat collectif isolé ou continu
- UBa1 Zone polyfonctionnelle en R+3
- UBa2 Zone polyfonctionnelle en R+4
- Zone polyfonctionnelle en R+6
- ZM Zone militaire
- UIa Zone d'activités artisanales et de petits métiers
- UIb Zone d'activités industrielles non polluantes
- Zone verte aménagée
- UVb Zone verte équipée
- UVc Cimetière
- ▦ Equipements publics

EN: Equipements à rayonnement national
EA: Equipement administratif
EC: Equipement culturel
EE: Equipement éducatif
S : Equipement Sanitaire
Sp: Equipement sportif
M: Mosquée
EOp: Equipement optionnel
ZT: Zone de transport

- Bassin d'écrètement
- Ligne MT et HT
- Canal Khaznadar
- Conduite SONEDE
- Aqueducs Romains
- ★ Monuments classés
- Limite de la zone soumise à l'avis du Ministre chargé du patrimoine
- Tracé de la ligne SNCFT
- Tracé de la ligne RFR
- Tracé de la ligne du métro léger
- Limite du périmètre d'étude

AGENCE D'URBANISME DU GRAND TUNIS
18 - 19 Rue Mohamed Ali Akid Cité olympique - BP N°44
1003 Cité El Kadhra Tél.: (00216)71287411 / Fax : (00216)71785605